LES PIECES A FOURNIR

Afin d'étudier votre dossier, vous devez impérativement nous retourner votre demande d'allocation accompagnée de pièces justificatives.

POUR VOTRE DOSSIER

Les pièces suivantes (pour les visualiser, cliquez sur le nom du document souligné) seront à produire.

Documents fournis par le Pôle Emploi :

- lettre de refus 1 ou lettre de refus 2 ou lettre de refus 3 précisant La Poste comme organisme indemnisateur.
- Demande d'Attestation Mensuelle d'Actualisation (DAMA) ou Attestation des coordonnées de l'employeur compétent pour l'indemnisation
- Notification d'inscription **ou** historique de demandeur d'emploi **ou** Attestation fiscale demandeur d'emploi.

Documents supplémentaires:

- Attestations employeurs destinées à Pôle Emploi . Ces attestations ne doivent pas avoir déjà servi pour une précédente ouverture de droits à indemnisation chômage.

Exemples d'attestations employeur(s) destinée à Pôle Emploi :

  - Attestation employeur de La Poste
  - Attestation employeur du secteur Privé
  - Attestation employeur d'agences intérim

- Relevé d'identité bancaire ou postal au nom de l'allocataire,

Cas particuliers

- **Si vous avez déjà perçu l'allocation chômage par un autre organisme que La Poste**
    - attestation des périodes indemnisées délivrée par Pôle Emploi qui précise que vos droits ont été intégralement versés
    - ou relevé de situation qui précise la durée d'indemnisation restante ou le droit épuisé

- **Si vous avez conservé une (ou plusieurs) activité(s) au-delà de votre perte d'emploi**, vous devez nous envoyer la photocopie du dernier bulletin de salaire de votre activité professionnelle

- **Si vous êtes créateur ou repreneur d'entreprise,** vous devez nous fournir une copie du document d'immatriculation (extrait K-bis, document INSEE, etc…) sur lequel se trouve **la date de début d'activité**.